

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes et Mrs BERNARDO Carine, BON Helen, LACOMBE Myriam, CHOULOT Alain, LHAUCINE Yvan, MICHELET Dominique, PACCARD Raphaël et VINCENT Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme BON Helen

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Eclairage public (Route des Bordes, Route de Miéry et Rue de la Gissière)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique au SIDEC concernant l'opération d'éclairage public route de Miéry, route des Bordes et rue de la Gissière pour un coût de total 14 307.73 € dont 11 807.73 € à la charge de la commune. Pour rappel une partie de la rue de la Gissière sera réalisée en 2018 et une deuxième partie en 2019.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité à signer la convention.

Avenant convention A.D.S (Autorisation du Droit des Sols)

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et aux actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (demandes de permis de construire...) entre la commune et la Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura.

Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de l'association BNI représentée par M. BONNOT Thierry pour louer la salle des fêtes tous les vendredis matins. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à sa demande pour les raisons suivantes :

- La mise à disposition de la salle est conditionnée à l'organisation des services scolaires (éducation nationale) et périscolaire (intercommunalité). Or, cette salle est utilisée par ces deux services notamment les jours de mauvais temps. Il n'est donc pas concevable de monopoliser cette salle tous les vendredis matins par quelque association que ce soit.
- l'association BNI est une association à caractère économique, nous proposons donc à celle-ci de s'adresser à la communauté de Communes qui a la compétence économie, entreprises, sur notre territoire. Nous pourrions si nécessaire l'appuyer dans cette demande.

Travaux bâtiment mairie-école (choix d'un cabinet d'étude)

Plusieurs cabinets d'architectes ont été sollicités pour une mission de maître d'œuvre concernant le bâtiment mairie-école pour un coût de travaux estimé de 250 000 € (toiture, huisseries extérieures, rénovation de la cour et filière assainissement)

Les taux d'intervention se situant entre 4.5 % et 8.5 % sur le total des travaux, des explications complémentaires seront demandées auprès des cabinets.

Le conseil municipal statuera lors de la prochaine réunion.

Employées communales : contrats de travail

Contrat de Mme Jocelyne PIANET

Le conseil municipal valide le contrat de Mme PIANET Jocelyne (accompagnatrice dans le bus) pour la période scolaire 2018-2019, du 3 Septembre 2017 au 5 Juillet 2018, pour une durée de 10h50 par semaine soit 7.93 annualisées.

Contrat de Mlle Sophie VIARD

Le conseil municipal valide le contrat de Mlle Sophie VIARD pour le poste d'ATSEM de la classe maternelle pour la période scolaire 2018-2019 du 3 Septembre 2017 au 5 Juillet 2018 pour une durée de 24.00h par semaine soit 18.94 annualisées.

Rapport annuel du SYDOM du Jura

Le conseil valide à l'unanimité le rapport annuel du SYDOM du Jura.

Organisation de l'inauguration du parking le 15 septembre 2018

Le conseil municipal attribue un budget de 1 000 € pour l'inauguration du parking. (réception, signalétique, gerbe, fanfare...)

ONF

Dans l'attente de documents, le dossier est reporté à la prochaine réunion.

Informations et questions diverses

Demande de subvention de l'ADMR

La commune ne subventionne que les dépenses d'investissement des associations. Le conseil municipal décide, donc, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention sollicitée par l'ADMR.

Voiture Fiat à l'abandon

Une voiture Fiat est stationnée sur le nouveau parking depuis plus d'un an. Malgré le rapprochement de la commune avec les services de la gendarmerie et un courrier adressé à l'adresse fournie par celle-ci, le propriétaire ne s'est pas manifesté. Le département du Jura ne disposant pas de fourrière et sans autre solution pour l'instant, le conseil décide de faire enlever la voiture par l'entreprise Ferro pour un montant de 69.60€ et la mettre sur une parcelle communale, lieu dit au Carrouge.

Sinistres suite aux intempéries du jeudi 23 août

Suite aux orages et notamment celui du 23 Août 2018 différents arbres menacent la sécurité sur notre territoire. (Proximité de riverains, réseau téléphonique et électrique).

La principale intervention se situe aux Bordes où un noyer dont les branches principales se sont arrachées, menacent de tomber sur le hangar de Mr NICOD. Le devis de Mr DEBOUCHE de 1 140 € ht pour différents travaux de mise en sécurité : abattage, réfection de clôture est accepté à l'unanimité.

Après discussion avec les riverains, les arbres et leurs branchages seront pris en charge par la famille REGARD propriétaire d'une parcelle impactée par la chute, en contrepartie du nettoyage de la zone.

La seconde intervention concerne un frêne dont le branchage menace les réseaux électriques et téléphoniques sera également abattu à l'entrée du village.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Débouche pour 280 €ht .

L'exutoire situé chemin des Vignes vers la chèvrière de Mr RICHARD, suite aux fortes précipitations (23 août) n'a pas pu absorber la totalité des eaux pluviales et le bâtiment a été pour partie inondé.

Une réflexion est en cours pour modifier le circuit d'eau et assurer une sécurité du bâtiment en cas de débordement.

En l'attente, l'ensemble du fossé jusqu'à la rivière sera nettoyé. Le conseil municipal accepte donc le devis de 150.00 € ht de l'entreprise DEBOUCHE.

